

République française  
Département de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS Du CONSEIL MUNICIPAL

**Nombres de membres**

Afférents au CM 15  
En exercice 15  
Présents. 13

de la COMMUNE DE JAULZY

Séance du 29 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Jaulzy, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle Marcel Mériconde sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Daniel TERRADE, le Maire, conformément aux articles L121.10 et L 122.5 du code des communes.

Etaient présents :

M. LOUBES Yves - M. BOUCHEZ Jean-Marie – Mme MORICE Jacqueline, Maires-adjoints  
M. CHOLET Jérôme - Mme COTTEAU Nathalie - M. FOURNIER Francis  
M. GREMONT Reynald - Mme LEROY Catherine – Mme LOUVET Anne  
Mme MENARD Valérie - M. QUIN Dominique - M. STOPE Jean-Marie  
M. THOMASSIN Gérard

Absente excusée :

Mme MOSKA Corinne a donné pouvoir à Mme LEROY Catherine

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Mme COTTEAU Nathalie

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**TAXE D'AMENAGEMENT**

Conformément à l'article L331-2 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2011 instituant la taxe d'aménagement au taux de 2 % pour une durée de trois ans,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que :

. la délibération du 23 septembre 2011 est reconduite automatiquement d'année en année sauf renonciation expresse au taux de 2 %. Les taux et les exonérations pourront être révisés tous les ans.

Résolution adoptée à l'unanimité.

.....  
Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

D. TERRADE

